



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Complément indemnitaire annuel (CIA) 2018

Question écrite n° 16524

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités de revalorisation attendue de la sous-dotation en complément indemnitaire annuel (CIA) 2018 subie par certains d'agents de son administration centrale, pourtant particulièrement bien notés par leur hiérarchie. Plusieurs personnes de sa circonscription, attachées d'administration d'État à temps plein, totalisent plus de vingt années d'ancienneté au sein de l'administration centrale du ministère en charge de l'éducation nationale. Elles ont appelé son attention sur un montant de complément indemnitaire annuel brut de moins de 900 euros qui leur a été notifié au titre de l'année 2018. Pourtant ces agents de l'État ont bénéficié d'une excellente évaluation professionnelle annuelle de leur hiérarchie actuelle.

Texte de la réponse

Selon les dispositions du décret 2014-513, fixant les modalités d'attribution des indemnités instituées par le RIFSEEP, le complément indemnitaire annuel attribué à un agent public varie entre 0 et 100 % d'un montant maximal, fixé à 7 110 euros bruts pour un attaché principal d'administration d'État exerçant au sein de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Le complément indemnitaire annuel tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, indépendamment de son ancienneté dans son poste ou dans son grade. Il est également lié au groupe de fonction auquel appartient l'agent. Il est en outre relatif aux enveloppes budgétaires allouées, et aux événements survenus au cours de l'année écoulée dans la structure dans laquelle l'agent évolue. Par ailleurs, Le système de notation des agents affectés en administration centrale a été supprimé en 2012 pour être remplacé par un dispositif d'entretien professionnel. Enfin, aucun attaché de l'administration centrale n'est domicilié dans la 6ème circonscription de Meurthe et Moselle ; ce qui par ailleurs serait totalement incompatible avec l'exercice de leur fonction.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16524

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1028

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2019](#), page 3266